

AL755

**SOPARIM - SOCIETE DE PARTICIPATION IMMOBILIERE**  
**Société Anonyme au capital de F. 15 000 000.-**  
**Siège Social : 34 Rue du Wacken 67000 STRASBOURG**  
**STRASBOURG B 323 036 186**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 16 Juin 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 16 Juin,

A 10 heures,

Les administrateurs de la société SOPARIM - SOCIETE DE PARTICIPATION IMMOBILIERE se sont réunis en Conseil, 34 Rue du Wacken 67000 STRASBOURG, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Yvon ROUSSEL
- LA BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL représentée par Monsieur Paul SCHWARTZ

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Yvon ROUSSEL préside la séance.

Monsieur Joseph ARENAS remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Joseph LEHMANN, démissionnaire,
- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Jacques BAILET, démissionnaire,
- Agrément de cession d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **I. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS A TITRE PROVISOIRE**

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Messieurs Joseph LEHMANN et Jacques BAILET, deux sièges de membres du Conseil d'Administration sont devenus vacants.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction étant devenu inférieur au minimum de 3 prévu par les statuts, il y a lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Joseph LEHMANN et Jacques BAILET.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Bernard BARTELMANN et de Monsieur Maurice FAUVET, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Bernard BARTELMANN, demeurant 3 Boulevard J S Bach à 67000 STRASBOURG, en remplacement de Monsieur Joseph LEHMANN, démissionnaire et Monsieur Maurice FAUVET, demeurant 28 Rue Twinger à 67000 STRASBOURG, en remplacement de Monsieur Jacques BAILET

Conformément à la loi, ces nominations sont faites sous réserve de leur ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Bernard BARTELMANN exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Maurice FAUVET exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1997 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Messieurs Bernard BARTELMANN et Maurice FAUVET entrent alors en séance et déclarent qu'ils acceptent les fonctions d'administrateur, qu'ils satisfont aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'ils ne sont pas frappés par aucune mesure ni disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## **II. AGREMENT DE CESSION D'ACTIONS**

Le Conseil agréé la cession par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel de une action de la Société au profit de Messieurs :

- . Bernard BARTELMANN
- . Yvon ROUSSEL
- . Maurice FAUVET
- . Claude PIGNON
- . Philippe GOETZMANN

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur  
BFCM/P. SCHWARTZ

Le Président  
Y. ROUSSEL

